

# COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL DU 17 Juin 2022

Le 17 juin 2022 à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au secrétariat de mairie sous la présidence de Monsieur MORREEL Hubert, Maire par intérim.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur DEPLANQUES Michaël et Monsieur KORBI Mehdi, absents excusés.

Est élu secrétaire : Monsieur RIMAURO Jean

## **N°692 : Rappel du planning des permanences du 19 juin**

Rappel du planning des permanences aux élections du 19 juin avec présence aux dépouillements.

## **N°693 : Mode d'organisation du Conseil municipal**

Une proposition de réflexion concernant le futur nombre d'adjoints est engagée suite à un article paru dans le journal et à la demande de certains. Des arguments pour la création d'un troisième adjoint sont avancés. :

- Avoir une légitimité
- Beaucoup à faire pour le dossier village patrimoine.

Des objections :

- Seulement deux adjoints en début de mandat
- Un conseiller délégué suffirait comme chef de projet.

Il est rappelé qu'aucune hiérarchie entre adjoint existe, un climat de confiance est avant tout recherché. Les attributions déléguées par la maire sont bien plus fondamentales. Un vote fixera donc le nombre d'adjoints.

## **N°694 : Souscription pour l'église**

Souscription à mettre en place pour le 16 octobre prochain dans le but de recueillir des dons auprès des habitants, des extérieurs, de mécènes. Il s'agit de compléter les activités envisagées :

- Déambulation avec étapes patrimoniales (église, chapelle St Gengoult, château, Scarpe, Peupleraie, petite mairie)
- Conférence de Monsieur Triffaut des chroniqueurs de l'Atrébatie sur l'historique de l'église avec en particulier le clocher refuge
- Exposition de photos anciennes
- Peintres dans la rue
- Métiers d'art : charpente, ferronnier, tailleur de pierres, ...

Une labellisation sera à déterminer (rencontre avec Monsieur Pic). La création d'une association est nécessaire.

## **N°695 : Délibération validant le devis d'Amena Konzept**

Suite à la nécessité d'effectuer un nouvel inventaire de la faune et de la flore et au vu du coup que cela représente pour la commune, la société Amena Konzept a revu sa proposition financière. Le nouveau devis de maîtrise d'œuvre d'Amena Konzept est ramené à 15 930€HT. Le Conseil Municipale accepte ce devis.

## **N°696 : Délibération sur le choix de la publicité des actes**

Dans le cadre de la réforme des règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales, le conseil municipal décide de retenir la publication papier.

## **N°697 : Avis sur le projet de SAGE Scarpe amont.**

Après examen du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Scarpe amont avec en particulier les principaux enjeux et objectifs, un avis favorable est émis.

## **N°698 : Divers**

- Sécurisation des transports scolaires en phase d'étude d'opportunité par le service des grands travaux du Département
  - Une borne wifi est installée dans la salle d'activité
  - Présentation des tarifs d'achat et de location de matériel de désherbage
  - Madame WIDEHEM, secrétaire de mairie, assurera le recensement INSEE en début d'année prochaine.
  - Les radars pédagogiques mettent en avant un flux important de véhicules emprunte la rue Principale avec un excès de vitesses dans 47% des cas et un maxi à 94Km/h. Pour la rue Jules de Bonnevallet le maximum enregistré est 86km/h avec un excès dans 17% des cas et pour la Rue de Vandelicourt le maximum enregistré est 65km/h avec un excès dans 6% des cas.
  - Il n'y aura plus de descente du camion poubelle impasse du Buisson à cause de sa dangerosité et des problèmes de voisinage.
  - Un courrier recommandé sera envoyé à Monsieur Lerendu avec mise en demeure de sécuriser le pignon de sa ruine, en particulier de la cheminée. Un arrêté de péril pourrait être pris si aucune mesure n'est appliquée.
  - Un passage de l'entreprise Gouillart pour le fauchage et débroussaillage a été effectué.
  - Un balayage des fils d'eau est programmé le 27 juin à 8h.
  - A noter le début des contrôles des assainissements non collectifs.
  - Le contrat de l'employé technique communal se terminant fin août, celui-ci ayant donné satisfaction, il sera stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre.
  - Il est rappelé que notre secrétaire a obtenu son diplôme de rédactrice, son traitement devra être revu.
  - Eglise : L'entreprise Battais change la charpente de la nef. En ce qui concerne les trous du plafond et les infiltrations (à la charge d'UTB Genty ou de leur assurance) il faut attendre le prochain compte-rendu de chantier pour noter si mention y est portée, avant de lancer un éventuel constat d'huissier qui pourrait se révéler trop tardif.
  - Une subvention FARDA du Département pour aide à la voirie communale d'un montant de 12 881€ a été obtenue pour l'aménagement de trottoirs rue de Vandelicourt
  - Le programme du 14 juillet et celui de la ducasse ont été arrêtés lors d'une réunion de l'association d'Animation.
  - Peupleraie : derniers plan et devis sont examinés avec :
    - Un accès technique en mélange terre pierres
    - Un cheminement principal en béton stabilisé
    - Un platelage bois sur pilotis pour franchissement des zones plus humides et des fossés.
    - Creusement de 3 mares
    - Ajout de la création d'un troisième point d'accès.
- Pour une réalisation fin 2023, il est financièrement indispensable d'obtenir un maximum d'aides :
- FIEET / FARDA / Modes doux : des lettres d'intention avec demande d'autorisation de commencement des travaux ont été expédiées au Département
  - La Région par l'intermédiaire de l'antenne de Frévent va identifier les postes subventionnables d'après l'estimatif fourni.
  - L'Agence de l'Eau : très difficile à joindre

